

J94- REGLEMENT DE LA LOTERIE « Grand Jeu de l'Automne »

La société Domoti VAD RCS Lille Métropole 899 033 161 ayant siège zone de la Bouverne 16 av industrielle - 59520 Marquette Lez Lille organise du 19/10/2021 au 04/11/2021 pour ses différentes enseignes une loterie sans obligation d'achat par post-tirage intitulé " Grand Jeu de l'Automne ". Cette loterie peut être organisée et présentée sous différentes formes et dénominations.

L'opération est ouverte à toute personne majeure habitant en France métropolitaine et en corse (hors départements et territoires d'outremer) à l'exception des membres du personnel (et leur famille) exerçant une activité dans une société liée à la société organisatrice.

Toute participation incomplète, ou non conforme sera considérée comme nulle. Il en est de même pour les participations déposées ou parvenues après le délai.

La dotation est la suivante :

Un lot de la gamme Roc Tec d'une valeur de 111,70 € (ou sa contre-valeur par chèque) et constitué des pièces suivantes :

- 1 Poêle Roc-Tec® 24cm
- 1 Cocotte Roc-Tec® avec couvercle 24cm
- 1 Couvercle pour poêle Roc-Tec® 24cm

Pour participer à la loterie, il suffit de participer au jeu organisé sur le site tempsl.fr et de remplir le formulaire de bon pour participation conformément aux instructions figurant sur le site tempsl.fr et avant la date limite de clôture de l'opération soit le 04/11/2021.

Le gagnant sera tiré au sort aléatoirement par Maître Gobert, huissier de justice à Roubaix chez qui un règlement a été déposé. Les Huissiers de Justice se sont assurés du respect des dispositions légales régissant les opérations, de la régularité formelle du règlement.

Le gagnant sera averti dans un délai de 3 mois suivant la clôture de l'opération

La société Domoti pourra être autorisée à utiliser son nom, adresse (ville et département), images animées ou non (ex : photo), voix, écrit, ce tant à des fins promotionnelles que pour des raisons testimoniales.

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone par Domoti VAD.

Domoti VAD ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités et/ou le prix devaient être en partie ou en totalité reportés, modifiés ou annulés ; Domoti VAD se réserve le droit de cesser, interrompre ou proroger le jeu en tout temps si les circonstances l'exigeaient et sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants.

Le simple fait de participer implique l'acceptation du règlement et des instructions figurant sur les documents. Aucune contestation s'y rapportant ne pourra être admise. Le règlement complet sera adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à DOMOTI VAD - zone de la Bouverne 16 av industrielle - 59520 Marquette Lez Lille (timbre de demande de règlement remboursé sur demande), en mentionnant le nom du jeu.